À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 11 octobre 2022 à 19 h sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Marc Champagne (siège 4)
Danielle Joly (siège 2) Mélanie Lampron (siège 5)
Andrée Beaulieu (siège 3) André Benoît (siège 6)

Sont absents(tes) :

Luc Diotte (maire) Audrey Blondin-Lebel (siège 1)

formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire-suppléant André Benoît, madame Lyz Beaulieu, greffière-trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Onze (11) citoyens(nes) sont aussi présents(es)

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire-suppléant procède à la vérification et à la conformité du quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

22-10-298 **2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié comme suit :
Ajout du point 6.5 par la conseillère Mélanie Lampron : déroulement des assemblées du conseil
Ajout du point 9.1 par la conseillère Danielle Joly : comité plage.
Ajout du 10.1 : Deux abris de camions pour les travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. MOT DU MAIRE

Le maire-suppléant souhaite la bienvenue aux citoyens(nes) et explique qu'une nouvelle procédure a été mise en place pour l'adoption des résolutions. Chaque élu(e) devra se prononcer à voix haute en faveur ou contre sur chacune des résolutions présentées.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

Monsieur le maire-suppléant déclare la période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présentement ouverte.

5. LÉGISLATIF

22-10-299 **ADOPTION DU PROCÈS=VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021**

Chaque membre du conseil ayant reçu copies du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Lampron

VOTE : Danielle Joly (abstention n'était pas une élue à cette date) / Andrée Beaulieu (abstention n'était pas une élue à cette date) / Marc Champagne (abstention n'était pas un élu à cette date) / André Benoît en faveur

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-300 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 12 JUILLET, 9 AOÛT ET DU 13 SEPTEMBRE 2022**

Chaque membre du conseil ayant reçu copies des procès-verbaux, la directrice-générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE : Andrée Beaulieu en faveur / Marc Champagne en faveur / Mélanie Lampron en faveur

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

22-10-301 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES PAIEMENTS ACCÈS D AU 30 SEPTEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE : Danielle Joly en faveur / Marc Champagne en faveur / Mélanie Lampron en faveur

ET RÉSOLU QUE les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros C2201078 à 2201096 ainsi que L2200217, L2200240 et de L2200244 à L2200272 totalisant la somme de **230 790,72 $** soient acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-302 **REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE : Andrée Beaulieu en faveur / Marc Champagne en faveur / Mélanie Lampron en faveur

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1er au 30 septembre 2022 totalisant la somme de **34 856.89 $.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-303 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE : Danielle Joly en faveur / Andrée Beaulieu en faveur / Mélanie Lampron en faveur

ET RÉSOLU d'accepter les responsabilités qui ont été dévolues aux différents élus(es). Prendre note de la nomination du conseiller Marc Champage représentant de la RIDL et de la conseillère Andrée Beaulieu comme substitut.

Le maire Luc Diotte siège à tous les comités de la municipalité
Le maire suppléant André Benoît a été nommé le 14 décembre 2021

COMITÉ	RESPONSABLE
Voirie et Aqueduc	Marc Champagne et André Benoît
Ressources humaines	Audrey Blondin-Lebel et Marc Champagne
Urbanisme et CCU	Danielle Joly et Andrée Beaulieu
Régie des déchets et récupération – RIDL	Marc Champagne et Andrée Beaulieu
Culture et bibliothèque	Marc Champagne
Loisirs	Audrey Blondin-Lebel
Environnement et PDE Lac des Îles	Danielle Joly et André Benoît
Sécurité publique et sécurité civile	Andrée Beaulieu
Communications et Événements	Audrey Blondin-Label, Danielle Joly, Andrée Beaulieu
Dons et subventions de la municipalité	Danielle Joly et André Benoît
Comité développement économique et social	Audrey Blondin-Lebel et Andrée Beaulieu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-304 **OFFRE TELUS – CONNEXION À LA CENTRALE CAUCA – LIAISON INCENDIE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE : Danielle Joly en faveur / Marc Champagne en faveur / Mélanie Lampron en faveur

ET RÉSOLU de choisir le Système de sécurité personnalisé de Télus avec l'option comportant une communication avec un téléphone fixe ou par cellulaire afin que la liaison incendie soit reliée à la centrale CAUCA. Le coût de l'installation est de 1 615 $ ainsi que les frais mensuels de 51,99$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-10-305 **DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Lampron de revoir les résolutions 3815-21-03-17 et 3816-21-03-18.

Après discussion le maire-suppléant propose de reporter de ce point à l'atelier de travail.

VOTE : Danielle Joly en faveur / Andrée Beaulieu en faveur / Marc Champagne en faveur

ET RÉSOLU de reporter ce point à la prochaine atelier de travail

REPORTÉE

7.RESSOURCES HUMAINES

22-10-306 **CONVENTION COLLECTIVE 2022-2026**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE : Danielle Joly en faveur / Andrée Beaulieu en faveur / Mélanie Lampron en faveur

ET RÉSOLU d'accepter de procéder à la signature de la convention collection après une période de négociation à la satisfaction des deux parties. D'autoriser le maire Luc Diotte, le conseiller Marc Champagne et la directrice générale Lyz Beaulieu à signer les documents s'y afférents.

8. URBANISME ET DU MILIEU

22-10-307 **PERMANENCE GILLES DION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE : Andrée Beaulieu en faveur / Marc Champagne en faveur / Mélanie Lampron en faveur

ET RÉSOLU qu'à la suite de l'évaluation positive du travail de monsieur Gilles Dion, que celui-ci obtienne sa permanence au sein de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ENVIRONNEMENT

22-10-308 **FORMATION D'UN COMITÉ PLAGE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Lampron

VOTE : Danielle Joly en faveur / Andrée Beaulieu en faveur / Marc Champagne en faveur

ET RÉSOLU de publier sur le site Web et la page Facebook de la Municipalité pour recruter des gens qui désirent s'impliquer dans le comité plage afin de connaître leur avis sur l'aménagement de la plage municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

22-10-309 **ABRIS POUR CAMIONS DES TRAVAUX PUBLICS**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE : Danielle Joly en faveur / Andrée Beaulieu en faveur / Mélanie Lampron en faveur

ET RÉSOLU de procéder à l'achat de deux abris (style tempo) pour les camions de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

22-10-310 **14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h40 sur proposition du conseiller Marc Champagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

André Benoît **Maire suppléant**	**Lyz Beaulieu** **Directrice générale**

Je, André Benoît, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

André Benoît
Maire suppléant

Je, Lyz Beaulieu, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière